

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 9 AVRIL 2024

L'an deux mille dix-vingt-quatre **Le Neuf Avril** à treize heures trente
Le conseil Municipal,
Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique,
sous la Présidence de Monsieur BIANCHI Christophe – Maire de Riez –

Présents : BONDIL Claude - ARNOUX Chantal – ARNAUD Claude -
FAUCON Jean-Paul – DUMAY Chantal – REIGNIER Jean-
Luc - FAGET Solange - BONDIL Jean-Philippe – PERNIN
Valérie jusqu'à la délibération n°24-2024/03 inclus - VALIER
Karine – DUBOIS Christophe

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : CLERC Alain donne procuration à ARNOUX Chantal
MARIN Caroline donne procuration à BONDIL Claude
MOSSO Anne-Marie donne procuration à BONDIL Jean-Philippe
GIORDANENGO Isabel donne procuration à ARNAUD Claude
PERNIN Valérie donne procuration à FAUCON Jean-Paul à partir de
la délibération n°25-2024/03
ESCUDIER Jacqueline donne procuration à DUBOIS Christophe

Absents

Excusés: LAGARDE Gérard - ANDRE Anne-Sophie

A treize heures trente-trois, Monsieur le Maire déclare que la séance est ouverte.

Les Conseillers municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 04.04.84, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du CONSEIL MUNICIPAL.

Mme ARNOUX Chantal est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Les conseillers ayant tous reçu un exemplaire de la séance du 26 Mars 2024, ont tous été d'accord pour passer directement à l'approbation des textes sans relecture préalable.

Les membres de l'Assemblée Municipale ont été invités à formuler leurs observations et le cas échéant, à les inscrire à la suite du procès-verbal. Après quoi, les membres du CONSEIL MUNICIPAL ont été appelés à approuver ces documents et à signer le registre des délibérations.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres de l'Assemblée Municipale.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale :

ORDRE DU JOUR

- Comptes administratifs et comptes de gestion – exercice 2023
- Affectation de résultat
- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024
- Autorisations de programme et crédits de paiement 2024
- Budget Primitif – exercice 2024
- Subvention au CCAS
- Enfouissement réseau orange Boulevard de Narwick / Convention de mandat / SDE 04

L'ordre du jour ainsi proposé est accepté à l'unanimité.

Séance du 9 Avril 2024

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la présidence à Monsieur Claude BONDIL, 1^{er} Adjoint.

Monsieur Christophe DUBOIS indique que l'on se retrouve avec des recettes d'investissement faible par rapport aux dépenses d'investissement. Il demande pourquoi on se retrouve avec un tel écart et avec des subventions si faibles.

Monsieur Claude BONDIL soulève que Monsieur DUBOIS va dire que l'on a peu dépensé en investissement en 2023.

Monsieur Christophe DUBOIS répond qu'il ne l'a pas encore dit. Il demande la raison de l'écart important entre les recettes et les dépenses d'investissement. Et il demande s'il était prévu qu'on ait des recettes aussi faibles sur la section d'investissement.

Monsieur Claude BONDIL demande à la secrétaire générale de Mairie d'expliquer l'écart entre les recettes et les dépenses. Elle indique que cet écart est dû à des dépenses d'investissement qui ont été réalisés au mois de novembre et de décembre 2023. Les demandes de déblocage des fonds auprès de nos partenaires ont été faites à la suite des dépenses mais ne seront touchés que durant l'année 2024. C'est le cas des dépenses d'investissement sur le programme du centre d'incendie et de secours ainsi que sur le programme de la place Saint Antoine. On a déjà reçu des recettes en 2024 qui correspondent à des dépenses de 2023.

Monsieur Christophe DUBOIS remercie pour l'explication. Il constate que les dépenses d'équipement ont augmenté en 2023 et sont trois fois plus importantes que les années précédentes. Il constate que l'on est à 14 % de réalisation. C'est un vrai progrès. Les montants des investissements sont équivalents aux autres communes de même strate. Il regrette les années précédentes et que les dépenses de 2023 compensent le faible investissement des autres années.

Monsieur Claude BONDIL indique qu'on a peu investi les autres années. Il rappelle que la commune a dû faire face aux années COVID. En outre, les projets ont été retardés comme la place Saint Antoine. Désormais les projets démarrent. Et certainement l'année prochaine, on dira que la commune a réalisé trop de dépenses d'investissement. On a beaucoup de projets qui vont démarrer en 2024/2025 tel que Saint Maxime. On a des bons taux de subventions mais il est vrai que l'on va devoir l'assimiler au niveau financier. Mais on a perdu du temps sur certains projets. On pense trouver des solutions à l'amiable sur la RHI rue du marché mais cela n'a pas été le cas et du coup on n'a pas pu réaliser ce projet dans les temps prévus au départ. Nous avons dû passer par une DUP qui est très longue.

Monsieur Christophe DUBOIS demande si les 60 000 € prévu au budget sur le programme RHI correspondent au foncier.

Monsieur Claude BONDIL indique que le foncier est pour le moment à la charge de l'EPF PACA. Les 60 000 € correspondent à des études et à des travaux de consolidation qui seraient nécessaires sur l'ilot. C'est un dossier de plus de dix ans qui avance doucement. Dans les centres anciens, c'est toujours compliqué d'acquérir le foncier. Et je le répète on ne peut réaliser un projet sans commencer par le foncier. Une DUP prend entre 5 et 6 ans pour aboutir si on n'a pas de recours dessus.

Monsieur Christophe DUBOIS demande des explications sur les 62 000 € dépensés sur la réhabilitation du centre ancien.

Monsieur Claude BONDIL indique que cela correspond à l'étude sur le centre ancien.

Monsieur Christophe DUBOIS demande des précisions sur le programme 196 « voirie ». Cela correspond à quels travaux ? Grand Rue ? Aux reprises sur le chemin de Brunet ? Il soulève que sur ce chemin, il reste des trous un peu partout. Est-il prévu de le reprendre ?

Monsieur Claude BONDIL répond qu'il est prévu de le reprendre. Le chemin a été fait en fin d'année mais il faisait trop froid pour de l'enrobé à froid. Il précise que dans la somme indiquée sur le compte administratif, il y a également la partie des trottoirs du baptistère en plus du chemin de Brunet et la Grand Rue.

N° 21-2024/03 COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION ANNEE 2023 – BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire présente au CONSEIL MUNICIPAL, le compte administratif de l'exercice 2023 pour le **Budget Général**.

Monsieur le Maire s'étant retiré pour permettre aux conseillers de délibérer et de voter, Monsieur Claude BONDIL, 1^{er} Adjoint au Maire, assure la présidence.

Ce document est examiné et discuté chapitre par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévues	2 654 841.95 €	Réalisées	2 287 570.36 €
RECETTES	Prévues	2 654 841.95 €	Réalisées	2 784 965.20 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévues	4 266 531.96 €	Réalisées	742 221.12 €
RECETTES	Prévues	4 266 531.96 €	Réalisées	235 406.39 €

RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE : - 9 419.89 €

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE AUQUEL EST INTEGRE : 1 164 112.63 €

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

VOTE le compte administratif du **Budget Général** pour l'exercice 2023, conforme au compte de gestion présenté par Monsieur le Trésorier, qu'il **VOTE** également

Visa Préfectoral : 12/04/2024

Affichage Mairie : 12/04/2024

Transmis en Préfecture : 12/04/2024

Séance du 9 Avril 2024

Monsieur le Maire revient dans la salle et reprend la présidence de la séance.

N° 22-2024/03 AFFECTATION DE RESULTAT – BUDGET GENERAL

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 du **budget général**,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.

Constatant que le compte administratif de ce budget présente le résultat suivant :

Résultat de l'exercice 2022

INVESTISSEMENT	+	321 878.44 €
FONCTIONNEMENT	+	187 388.11 €
Virement à la section d'Investissement :	+	39 830.00 €

Résultat de l'exercice 2023

INVESTISSEMENT	-	506 814.73 €
FONCTIONNEMENT	+	497 394.84 €

Restes à Réaliser 2023 « INVESTISSEMENT »

DEPENSES		2 324 973.26 €
RECETTES		785 131.15 €
SOLDE	-	1 539 842.11 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement)

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

<u>Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2023 :</u>	706 265.10 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement c/1068 :	706 265.10 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement :	0.00 €

<u>Déficit global cumulé au 31/12/2023 :</u>	0.00 €
<u>Solde d'exécution de la section d'Investissement au 31/12/2023 :</u>	457 847.53 €

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 12/04/2024

Affichage Mairie : 12/04/2024

Transmis en Préfecture : 12/04/2024

Séance du 9 Avril 2024

Monsieur le Maire indique que comme depuis 2014 il n'y aura pas d'augmentation des impôts.

Monsieur Claude BONDIL précise que cela fait trois ans que l'on est sur la nouvelle réglementation de la fiscalité locale. Les bases sont fixées par la loi de finance de l'Etat. On est à 4 % d'augmentation des bases cette année. L'augmentation des impôts n'est pas due à un vote de la collectivité.

Monsieur Christophe DUBOIS indique que l'an dernier la question avait été posée sur la diminution du taux des impôts et on nous avait indiqué que cela serait avant la fin du mandat. Mais on constate que cette année le taux n'a pas été touché.

Monsieur le Maire répond que l'on n'est pas à la fin de mandat.

Monsieur Christophe DUBOIS s'interroge sur l'opportunité de diminuer les impôts alors que les dépenses d'investissement augmentent. De ce fait, cette diminution annoncée reste t'elle d'actualité ?

Monsieur Claude BONDIL indique que l'on a un équilibre budgétaire à tenir. On peut aussi baisser les impôts et augmenter les emprunts pour équilibrer les comptes. Ce sera un choix politique.

N° 23-2024/03 VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES – ANNEE 2024

Monsieur le Maire présente au CONSEIL MUNICIPAL l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024 et précise qu'un prélèvement pour la commune s'élevant à 140 743 euros est prévu concernant la garantie individuelle des ressources (GIR) et qu'une contribution coefficient correcteur s'élevant à 307 736 € sera appliquée à la Commune.

Sur proposition du Maire, ses explications étant entendues,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

VOTE les taux des taxes communales ainsi que les produits attendus :

Produit fiscal attendu pour 2024 :

- Foncier bâti	2 964 000	x	46.03 %	=	1 414 042 €
- Foncier non bâti	59 100	x	78,34 %	=	47 944 €
- Taxe d'habitation	1 092 023	x	10.10 %	=	108 373 €

Soit un total de 1 570 359 €

Le coefficient de variation proportionnelle est donc de 1,000000.

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et **l'AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 12/04/2024

Affichage Mairie : 12/04/2024

Transmis en Préfecture : 12/04/2024

Séance du 9 Avril 2024

Monsieur Claude BONDIL explique qu'il faut distinguer les autorisations de programme et les crédits de paiement. Les autorisations de programme correspondent à l'ouverture d'un programme sur plusieurs années. Les crédits de paiement sont ventilés sur chaque année.

Monsieur Christophe DUBOIS demande des précisions sur le programme de la caserne étant donné que dans les AP il est inscrit la totalité du projet sur l'année 2024 mais dans les propositions nouvelles du budget primitif, on constate que le montant correspond à la moitié de la réalisation du programme.

Monsieur Claude BONDIL indique qu'il faut prendre en compte les restes-à-réaliser. En additionnant le montant des restes à réaliser et le montant des propositions nouvelles on trouve le montant global du programme de la caserne.

Monsieur Christophe DUBOIS soulève que le projet de la caserne correspond à un montant de 2 millions d'euros. Or, le projet annoncé au départ était bien en dessous de ce montant.

Monsieur Claude BONDIL lui répond que l'on parle du montant en TTC. Le projet était de 1 650 000 € hors taxes. Administrativement, les restes à réaliser répondent à une procédure particulière. Seul le document du maire indique ce que l'on met en restes-à-réaliser. Mais cela apparaît au budget primitif.

N° 24-2024/03 AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2024

Monsieur le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL que selon les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure permet à la commune de ne pas supporter au budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Aussi, pour ces raisons, la commune a décidé de gérer, à compter du budget 2023, une partie des projets d'investissements pluriannuels de la ville en AP/CP.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement. La somme des Crédits de Paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les opérations peuvent faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.

Le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M57.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces AP/CP se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer, au titre de l'année 2024, sur la création des AP/CP jointe dans le tableau en annexe.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE la création des AP/CP ci-jointe en annexe

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 12/04/2024

Affichage Mairie : 1204/2024

Transmis en Préfecture : 12/04/2024

		Rappel Autorisation de programme (AP) 2023	Autorisation de programme (AP) 2024	Crédits de paiement (CP)				
				2023	2024	2025	2026	2027
AP n°1	Chapelle Saint Maxime <i>Dont restes à réaliser 2023: 2024</i>	951 309,00 €	951 461,34 €	- €	85 000,00 € <i>45 000,00 €</i>	826 461,64 €	40 000,00 €	
	<i>Pour information subventions et souscription</i>			- €	- €	525 823,11 €	114 000,00 €	
AP n°2	Réhabilitation de l'Habitat Insalubre Rue du Marché	1 650 000,00 €	1 650 000,00 €	10 800,00 €	60 000,00 €	419 200,00 €	470 000,00 €	690 000,00 €
	<i>Pour information subventions</i>			- €	42 000,00 €	293 440,00 €	329 000,00 €	551 661,46 €
AP n°3	Porte Samson <i>Dont restes à réaliser 2023: 2024</i>	323 868,00 €	332 917,00 €	6 000,00 €	21 500,00 € <i>12 400,00 €</i>	305 417,00 €		
	<i>Pour information subventions</i>			- €	42 009,13 €	138 036,50 €		
AP n°4	Caserne Pompiers <i>Dont restes à réaliser 2023: 2024</i>	1 813 121,84 €	2 139 741,68 €	52 748,39 €	2 147 993,29 € <i>1 378 073,77 €</i>			
	<i>Pour information subventions</i>			- €	1 172 500,00 €			
AP n°5	Rénovation Ecole maternelle <i>Dont restes à réaliser 2023: 2024</i>		311 380,00 €	- €	75 380,00 € <i>3 000,00 €</i>	236 000,00 €		
	<i>Pour information subventions</i>			- €	56 446,00 €	125 002,38 €		
TOTAL		4 738 298,84 €	5 385 500,02 €	69 548,39 €	2 389 873,29 €	1 787 078,64 €	510 000,00 €	690 000,00 €



Séance du 9 Avril 2024

Madame Valérie PERNIN part du Conseil municipal à 14 heures 15.

Monsieur Christophe DUBOIS demande pourquoi les charges financières au niveau de la section de fonctionnement dépenses sont passées de 30 000 € à 70 000 €. Il demande si c'est lié à l'intérêt des emprunts en cours qui auraient été fait à taux variable ou si c'est lié au prochain emprunt que la commune prévoit de réaliser.

Monsieur Claude BONDIL indique que cela est lié aux nouveaux emprunts. On n'utilisera pas cela. On va essayer de jouer au plus fin. On attend que les taux diminuent un peu.

Monsieur Christophe DUBOIS demande si les élus savent le taux sur lequel ils vont emprunter.

Monsieur Claude BONDIL indique qu'à l'heure actuelle les taux sont autour de 3 %. Mais il espère que ceux-ci baisseront un peu en cours d'année. Ils devraient baisser au mois d'avril 2024. C'est pour cela que l'on a attendu pour emprunter.

Monsieur Christophe BIANCHI indique que l'on a demandé des acomptes des subventions afin de pouvoir attendre pour les emprunts. Au mois d'avril, il devrait y avoir une baisse. Mais il faut se dire qu'on sera tout de même autour des 3%.

Monsieur Christophe DUBOIS demande à quoi correspond les 20 000 € prévu sur le programme centre ancien. Est-ce qu'ils correspondent à des études ?

Monsieur le Maire indique que ces 20 000 € ont été prévus pour faire face à des désordres sur des bâtiments du centre ancien qui devraient être traités par la commune en cas de manquement des propriétaires prévus.

Monsieur Christophe DUBOIS soulève qu'on lui a indiqué que 60 000 € avait déjà été budgétisé pour ces travaux d'intervention d'urgence.

Monsieur Claude BONDIL demande à la secrétaire générale de répondre à la question. Elle indique que les 60 000 € correspondent exclusivement au programme de RHI de la rue du marché. Les 20 000 € sont prévus pour l'ensemble du centre ancien.

Monsieur Claude BONDIL ajoute que pendant on avait un programme de ce type et qu'au vu de l'état de certains immeubles du centre ancien il a été décidé de mettre à nouveau un montant sur ce sujet. Ces 20 000 € ne sont pas prévus exclusivement pour les immeubles communaux mais pour tous les immeubles présents dans le centre ancien où la commune devrait intervenir pour éviter tout désordre de sécurité publique.

Monsieur Christophe DUBOIS demande des explications sur le programme du stade de football.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de travaux de la réfection totale de la pelouse et du grillage. Il s'agit également d'un raccordement à l'eau du canal. Ce raccordement permettra dans un futur d'alimenter en eau l'arboretum. Avec les demandes de subventions en cours, on devrait arriver à 80 % de subventions sur le projet.

Monsieur Christophe DUBOIS soulève qu'aucun montant n'a été budgétisé sur l'Hôtel de Mazan.

Monsieur le Maire répond que c'est tout à fait normal puisque la rétrocession du bâtiment ne se fera qu'en janvier 2025.

Séance du 9 Avril 2024

N° 25-2024/03 BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET GENERAL

Sur proposition de Monsieur le Maire, ses explications étant entendues,

**Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité,
0 Contre – 2 Abstentions – 15 Pour,**

VOTE, chapitre par chapitre, le **BUDGET PRIMITIF 2024 du budget général**
dont la balance générale suit :

EXPLOITATION

DEPENSES	2 697 491.32 €
RECETTES	2 697 491.32 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES	4 696 617.35 €
RECETTES	4 696 617.35 €

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer les opérations comptables qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

**Visa Préfectoral : 12/04/2024
Affichage Mairie : 12/04/2024
Transmis en Préfecture : 12/04/2024**

Séance du 9 Avril 2024

N° 26-2024/03 SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire rappelle au CONSEIL MUNICIPAL que le Budget relatif au Centre Communal d'Action Sociale « C.C.A.S. » fonctionne grâce à une participation du budget de la Commune. Il propose, à cet effet, de subventionner ce budget.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE de verser une subvention d'équilibre au budget du C.C.A.S. s'élevant à 13 000,00 euros pour son fonctionnement pour l'exercice 2024

DIT que les crédits sont inscrits au budget

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer les opérations comptables qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 12/04/2024

Affichage Mairie : 12/04/2024

Transmis en Préfecture : 12/04/2024

Séance du 9 Avril 2024

**N° 27-2024/03 ENFOUISSEMENT RESEAU ORANGE BOULEVARD DE NARWICK /
CONVENTION DE MANDAT / SDE 04**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de réaliser les travaux d'enfouissement du réseau de téléphonie en coordination avec l'enfouissement du réseau électrique « Boulevard Narwick ».

Il indique s'être assuré de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération

Il rappelle le coût prévisionnel du programme : 21 972.22 € TTC

Il fait part au Conseil Municipal du mode de financement ci-après :

Montant TTC : 21 972.22 €

Participation communale (dont TVA 3 662.04 €) : 21 972.22 €

Il propose de confier conformément au Code de la commande Publique, relative à la maîtrise d'ouvrage public et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, au Syndicat d'Energie des Alpes de Haute-Provence, par convention, une partie de ses attributions.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le programme de travaux de génie-civil du réseau de téléphonie « Boulevard Narwick »

APPROUVE la convention de mandat, ci-jointe, à établir entre la commune de RIEZ et le SDE04

ACCEPTE le plan de financement prévisionnel ci-après :

- Montant TTC : 21 972.22 €

- Participation communale (dont TVA 3 662.04 €) : 21 972.22 €

AUTORISE Monsieur le Maire à suivre cette affaire, notamment à signer la convention de mandat susvisée et tous les documents y afférents

DIT que la commune s'engage à verser sa participation au SDE04 en quatre annuités et à inscrire d'office la dépense au budget à compter de l'exercice budgétaire correspondant à l'achèvement des travaux.

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer les opérations comptables qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 12/04/2024

Affichage Mairie : 12/04/2024

Transmis en Préfecture : 12/04/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance portant le numéro 03 et comptant 7 délibérations numérotées 21-2024/03 à 27-2024/03 est levée à 14 heures 29 minutes.

Signature des Conseillers présents :

BIANCHI Christophe

BONDIL Claude

ARNOUX Chantal

ARNAUD Claude

FAUCON Jean-Paul

DUMAY Chantal

REIGNIER Jean-Luc

FAGET Solange

BONDIL Jean-Philippe

PERNIN Valérie

VALIER Karine

DUBOIS Christophe
